Affiché le

ID: 033-243301355-20201217-2020\_52-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## N° 2020-52

# Objet : Délibération portant sur la modification de la convention de mise à disposition des locaux pour ce qui concerne le Point Accueil Jeunes (PAJ) pour la commune de Bordeaux

Conseillers en exercice	29	Pour	29		
Conseillers présents	26	Contre			
Quorum	15	Contre			
Conseillers représentés	3	L'an 2020, le 16 décembre 2020 à 19h30, les conseillers commun	2020, le 16 décembre 2020 à 19h30, les conseillers communautairs		
Suffrages exprimés	29	de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalem			
		convoqués se sont réunis à la salle de l'Odyssée à Carignan de Bo	ordeaux		
Date de convocation	03/XII/2020	sous la présidence de Christian SOUBIE			
Date d'affichage	04/XII/2020				
Sur propositi	on du Président, le C	Conseil élit son secrétaire de séance : Thierry GENETAY			

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	Entense, procuration a
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE Bonnetan		X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER			
Carlos FERREIRA DA SILVA	EIRA DA SILVA Sallebœuf		Nathalie MAVIEL FABER
Frédéric GARCIA	ic GARCIA Fargues Saint Hilaire		Tradiane WA VIEL FABER
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	900
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA			Bertrand GAUTIER
Gérard SEBIE			Serialia GAUTIER
Marie Jeanne SOKOLOVITCH			Hervé CAZENABE
Christian SOUBIE	hristian SOUBIE Tresses		TICIVE CAZENABE
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	



17 DEC. 2020 Affiché, le

Envoyé en préfecture le 17/12/2020 Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

ID: 033-243301355-20201217-2020\_52-DE

Nº 2020-52

Objet : Délibération portant sur la modification de la convention de mise à disposition des locaux pour ce qui concerne le Point Accueil Jeunes (PAJ) pour la commune de Bonnetan.

Considérant l'avis du Bureau communautaire élargi au maire en date du 2 décembre 2020

#### Rapport de synthèse:

La communauté de communes a procédé à la construction d'une salle située 1 rue de la Merci à Bonnetan « le relais des coteaux » dont elle est propriétaire sur un terrain donné par la commune de Bonnetan. Cette salle est utilisée par l'espace jeunes.

L'ancien local mis à disposition de la Communauté de communes par la commune (dans un ensemble immobilier communal plus vaste) n'est plus utilisé. Il convient de modifier la convention de mise à disposition partielle de locaux communaux de la commune à la Communauté de communes. Désormais, la convention concerne :

- une mise à disposition partielle du local en RDC de la mairie partagé entre les activités communales APS et les activités communautaires ALSH
- une mise à disposition totale d'un lavoir

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1. De valider la modification de la convention de mise à disposition des locaux pour ce qui concernant le PAJ pour la commune de Bonnetan.
- 2. D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants aux conventions et tout autre document relatif à ce sujet.

#### Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>

Fait à Tresses, le 17 décembre 2020

Le Président Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

Signé par : Christian Soubie DateÀ : 17/12/2020 QualitéÀ : Parapheur Président Coteaux Bordelai

# Bordereau de signature

2020\_52

Délibération\_portant\_sur\_la\_modification\_de\_la\_convention\_de\_mise \_\_à\_disposition\_des\_locaux\_pour\_c

Signataire	Date	Annotation	
ws Coteaux Bordelais, Parapheur Coteaux Bordelais ws	17/12/2020	(ESI Visa	
Michaël Ristic, Parapheur DGS Coteaux Bordelais	17/12/2020	Vísa )	
Christian Soubie, Parapheur Président Coteaux Bordelais	17/12/2020	Certificat au nom de <u>CHRISTIAN SOUBIE</u> (COMMUNE DE TRESSES), émis par <u>CertEurope eID User.</u> valide du 25 avr. 2018 à 11:06 au 25 avr. 2021 à 11:06.	
Parapheur Coteaux Bordelais ws	And the second s	å Archive	

Dossier de type : Actes // Coteaux\_Bordelais\_DGS\_Président